



## Droits locataire ayant donné son préavis

-----  
Par ch6348

bonjour ,

un locataire qui a donné son préavis est il obligé d accepter des visites de son propriétaire avec des artisans pour que celui ci fasse établir des devis pour faire des travaux en vue d une relocation?

normalement les visites sont bien faites uniquement par des candidats potentiels à la location pas des artisans ?

le propriétaire ne doit il pas attendre que le locataire ait quitté les lieux pour faire venir des artisans ?

que risque le locataire s il s oppose à un défilé d artisans et n accepte qu une seule visite ?

merci